

SOMMAIRE

- ◆ Qui sommes-nous ?2
- ◆ L'état de la cohésion sociale.....3-4-5
- ◆ Nos activités6
- ◆ Lucarne.....7
- ◆ Actualité8

Cohésion sociale : Attention, la montée de l'incivisme menace l'ordre et la paix !

Editorial

Dans sa marche vers une nation forte, la Côte d'Ivoire continue le renforcement de ses institutions. Ainsi après le renouvellement des instances de plusieurs institutions et la mise en place de nouvelles comme la Cour des Comptes, la dernière-née et non des moindres est le SENAT. En effet, conformément à l'Article 85 de la constitution du 8 Novembre 2016 qui stipule que « le pouvoir législatif est exercé par le Parlement. Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. », le 24 mars 2018, les premiers sénateurs de l'histoire de la Côte d'Ivoire ont été élus. Parmi les 66 élus, seulement 08 femmes.

En dépit de ce renforcement institutionnel, le pays continue d'être confronté à des faits qui menacent la cohésion sociale. Ainsi, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), dans l'exercice de sa mission d'alerte précoce et d'aide à la décision a relevé au cours du premier trimestre de cette année 2018, plusieurs situations qui, si l'on n'y prend garde, entameraient substantiellement l'autorité de l'Etat, la discipline et l'ordre qui garantissent la paix.

L'OBSERVATEUR DE LA COHESION SOCIALE dans sa présente parution, passe en revue les faits, surtout d'incivisme qui entachent la cohésion sociale. Ainsi, il sera fait mention non seulement de la défiance à l'autorité de l'Etat, à travers des cas emblématiques d'incivisme, mais aussi de nombreux cas d'accidents de circulation qui ont fait à eux seuls 208 morts au cours de ce premier trimestre de 2018 endeuillant chaque mois plusieurs dizaines de familles sans que l'on y fasse réellement attention.

Ce numéro décrira également les comportements peu recommandables de certains agents de l'Etat qui ternissent l'image de leur corporation et par ricochet celle de l'Etat, leur employeur.

Nous voulons, à travers les lignes qui suivent, inviter tous les ivoiriens et au-delà toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire à adopter chacun à son niveau des comportements et des attitudes qui promeuvent la solidarité et renforcent la cohésion sociale. La Côte d'Ivoire, notre pays, a certes traversé des moments difficiles qui ont favorisé l'installation du désordre et fragilisé la cohésion sociale, mais au moment où nous aspirons tous à la paix, au développement économique et social, nous devons rompre désormais avec les pratiques et comportements néfastes pour adopter des comportements civiques et d'artisan de paix. C'est à ce prix et seulement à celui-là que nous parviendrons à bâtir une nation forte et prospère. En effet, si l'Etat doit être le garant de la paix, les citoyens doivent en être les promoteurs. Si nous voulons que l'Etat assure l'ordre et la paix, n'en soyons pas nous-mêmes les fossoyeurs. Avant d'en réclamer à l'Etat, demandons-nous, nous - même, ce que nous lui avons donné.

Alors, RESPECTONS l'Etat ! RESPECTONS ceux qui incarnent l'Etat ! RESPECTONS les règles de l'Etat ! RESPECTONS le code de la route ! RESPECTONS la vie humaine pour une Côte d'Ivoire disciplinée, paisible et prospère !

COULIBALY Tiohozon Ibrahima
Directeur Général

Qui Sommes-nous ?

Les commissions régionales : Des relais au cœur du mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS et du suivi des indicateurs.

Afin de rendre efficace son Mécanisme d'Alerte Précoce, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, après la couverture des 508 Sous-Préfectures du pays et de 10 communes d'Abidjan en moniteurs, envisage d'installer des Commissions régionales dont l'existence est prévue par le décret N°2008-62 du 28 février 2008 portant création et fonctionnement de l'OSCS, en son article 16 qui stipule que pour exercer ses fonctions, « le Directeur de l'Observatoire dispose des Commissions régionales, des points focaux Solidarité et Cohésion sociale et des Départements des Etudes et de la Prospective et de la Communication et des Relations Extérieures ». Au regard de cette disposition, les Commissions régionales sont créées par l'Arrêté n°041/MFPES/CAB/OSCS du 05 avril 2018, pris par Madame le Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, portant création et fonctionnement des commissions régionales de l'OSCS.

Les Commissions Régionales sont un démembrement de l'OSCS, directement rattachées à la Direction Générale. Elles seront installées dans toutes les régions et dans les districts d'Abidjan et de Yamoussoukro. Elles ont pour attributions :

- De contribuer à la prévention des conflits,
- D'animer et coordonner le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS,
- De faire le suivi des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale,
- De faire l'état des lieux de la solidarité et de la cohésion sociale
- De coordonner les activités des mécanismes communautaires d'alerte précoce.

A ce titre, les Commissions régionales apparaissent comme un instrument clé et de première importance dans le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS et de son fonctionnement de manière générale.

Les Commissions Régionales comptent seize (16) membres issus des administrations et de la société civile, nommés par le Directeur Général de l'OSCS. Ceux-ci se réunissent au moins une fois par trimestre. Le bureau est composé d'un Président qui est le Préfet de région et d'un Secrétariat technique animé par les Directions Régionales du Ministère en charge de la Solidarité. Celles-ci coordonnent les activités, assurent la gestion quotidienne des Commissions régionales et rendent compte à son Président et au Directeur Général de l'OSCS. Elles procèdent aussi à l'évaluation et la gestion des moniteurs, à l'animation du Système Intégré de Production et de Gestion d'Informations Stratégiques en matière de Solidarité et de Cohésion Sociale (SIPGIS-SCS), à l'analyse des données et à la

rédaction des rapports d'incidents et de situations et des procès-verbaux.

Ningan COULIBALY

ONU Femmes équipe neuf (9) Commissions régionales en matériel informatique et de communication

Dans sa politique de couverture du territoire national en moniteurs et monitrices, en vue de recueillir les données sur la solidarité et la cohésion sociale, l'OSCS installera bientôt ses Commissions régionales dans les régions du pays. La première phase de cette activité concerne neuf (9) régions à savoir les régions des Lagunes, du Guémon, du Tonkpi, du Kabadougou, du Gontougo, du Poro, du Tchologo, du Bafing et du Bounkani. C'est dans ce contexte qu'ONU Femmes, dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPES) via l'OSCS, offre un lot de matériel informatique et de communication pour faciliter l'activité de ces Commissions régionales.. Il s'agit des Commissions régionales des Lagunes, du Guémon, du Tonkpi, du Kabadougou, du Poro et du Gontougo dont les Chefs-lieux de région abritent des Directions Régionales du MFPES. En plus de la Commission régionale d'Abidjan, le soutien d'ONU Femmes permettra d'équiper les Complexes socio-éducatifs des Communes d'Abobo et de Yopougon. Ce matériel est composé d'ordinateurs portables, d'imprimantes, d'onduleurs, de rallonges électriques, de cartouches d'encre, de téléphones portables, de recharges de communication, de connexion internet Wifi-pocket. Ce don de matériel s'ajoute aux appuis financiers à l'organisation d'ateliers de formation des acteurs locaux du mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS dans le cadre du projet « Les femmes et les jeunes filles, actrices de la prévention des conflits à travers les mécanismes d'alerte précoce et les réseaux d'information ». Le Directeur général de l'OSCS a, au nom de Mme le Ministre, exprimé la gratitude du MFPES et de l'OSCS à ONU Femmes pour son soutien dans l'installation et l'animation des commissions régionales dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire.



Ningan COULIBALY

L'Etat de la Cohésion Sociale

L'INCIVISME MENACE L'ORDRE, LA DISCIPLINE ET LA COHESION SOCIALE

Le premier trimestre de l'année 2018 a été marqué par des faits de violence des populations à l'encontre des forces de défense et de sécurité, mais aussi par des accidents de la route qui ont fait 208 morts.

3 334 faits susceptibles de nuire à la cohésion sociale ont été enregistrés au cours du premier trimestre de 2018. Les secteurs de Sécurité des biens et des personnes, d'Emploi et Revenu et d'Education représentent à eux seuls 99,64% des faits collectés soit 3 322 faits.

FREQUENCE DES FAITS PAR DOMAINE DE VIE			
N°	Domaine de Vie	Nombre de Faits	Proportion en %
1	Sécurité des biens et personnes	3218	96,52
2	Emploi et revenu	90	2,70
3	Education	14	0,42
4	Culture et culturel	4	0,12
5	Foncier et logement	3	0,09
6	Alimentation et Nutrition	3	0,09
7	Santé	2	0,06
TOTAL		3334	100

Tableau 1 : Représentation des faits par dimension

Halte à l'hécatombe des routes : Usagers de la route ; la discipline peut sauver des vies !

Sur l'ensemble des faits recueillis, 3 218 faits liés à la sécurité des biens et des personnes (soit 96,52% de l'ensemble des faits) ont été enregistrés. En tête viennent les accidents de circulation avec 2 814 cas (soit 87,45% des faits liés à la sécurité des biens et des personnes), suivis des incendies avec 296 des faits (soit 09,20%).

Les accidents de la circulation prennent des proportions de plus en plus inquiétantes, vu leur nombre élevé, avec un nombre tout aussi considérable de victimes, 5 630 dont 208 morts avec 159 hommes, 35 femmes et 14 cas dont le sexe n'a pas été identifié et 5 422 blessés avec 3451 hommes, 1359 femmes et 612 cas dont le sexe n'a pas été identifié. Il est bon de noter que 895 cas (soit 31,80% des accidents) ont impliqué des motos et 861 cas de renversements de piétons (soit 30,59% des accidents). En ce qui concerne les accidents impliquant les motos, l'intérieur du pays reste la zone la plus touchée.

Ces chiffres devaient être une préoccupation pour TOUS car à cette allure, si l'on n'y prend garde, le nombre de victimes avoisinerait le millier de morts à la fin de l'année. Après plusieurs campagnes de sensibilisation menées par les autorités compétentes, notamment, le Ministère des Transports à travers l'Office de Sécurité Routière (OSER), il est maintenant temps de passer à la phase de la répression, en mettant en application la nouvelle mesure prise en Conseil des Ministres le jeudi 3 novembre 2016, qui vise à instaurer le permis de conduire à points,

comme solution innovante pour la sécurité et la fluidité routière. La mise en œuvre de cette mesure dissuaderait certainement un bon nombre de conducteurs adeptes de l'imprudence au volant et des excès de vitesse.

Il est clair que les accidents de la route ont causé de nombreux dégâts corporels mais aussi matériels tout comme les incendies.

Pour les incendies, 296 cas ont été relevés avec d'importants dégâts matériels et financiers. Ces incendies sont pour la plus part causés par des courts-circuits liés le plus souvent aux installations électriques anarchiques et par de mauvaises manipulations du gaz butane.

L'utilisation sans précaution du gaz butane est à l'origine de nombreux incendies dans les domiciles. C'est donc le lieu d'attirer l'attention de tous sur la nécessité d'apprendre le bon usage du gaz domestique, notamment les petites bouteilles B4.

Agressions et vols : le renforcement des opérations de sécurisation s'impose pour rassurer les populations.

Il sied de noter que diverses formes d'agression ont fait 55 victimes dont 18 morts (soit 32,33%) avec 16 hommes et 02 femmes et 37 blessés (soit 67,67%) dont 33 hommes et 04 femmes. Elles ont aussi entraîné d'importants préjudices financiers et matériels. Cinquante-neuf millions six cent trente-huit mille (59 638 000) francs CFA de perte en espèces ont été enregistrés, dont Cinquante-sept millions six cent trente-huit mille (57 638 000) de francs CFA au compte des braquages et deux millions (2 000 000) francs CFA pour les vols à la tire. Quand on sait que ces données mentionnées sont exclusivement le résultat de la collecte faite par les moniteurs de l'OSCS, auxquels des agressions échappent sûrement, on peut aisément deviner l'ampleur des pertes liées à ce phénomène. Le gouvernement devrait face à ces agressions, prendre des mesures draconiennes en renforçant les opérations de sécurisation des grandes agglomérations telles Abidjan, Bouaké, Daloa et autres avec le concours des populations, pour rassurer les citoyens.

Violence contre les forces de défense et de sécurité : Comment vivre en paix, si nous agressons les garants de la sécurité ?

Les populations s'attaquent de plus en plus aux symboles de l'Etat depuis que la Côte d'Ivoire est secouée par les différentes crises.

Ainsi, au cours du premier trimestre de 2018, les FDS ont subi des attaques de leurs postes à l'Ouest, des saccages de véhicules des sapeurs-pompiers et des bastonnades. Dans ce contexte, les faits qui ont le plus retenu l'attention, sont le lynchage à mort d'un gendarme à Bloléquin et les saccages et incendies des brigades de gendarmerie de Bloléquin et de M'Bahiakro.

Comment les populations peuvent-elles s'en prendre à des agents chargés de veiller à leur sécurité ?

La meilleure sécurisation ne peut se faire qu'avec une bonne synergie entre les forces de sécurité et les communautés pour lesquelles elles travaillent. C'est à cela que le Gouvernement travaille avec l'installation des comités civilo-militaires et l'organisation de dialogues socio-militaires. Alors mettons-nous ensemble pour assurer une meilleure sécurité à nos communautés !

PERSPECTIVES

Vers l'élaboration d'un indice de cohésion sociale pour la Côte d'Ivoire

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) organe national de veille et d'alerte précoce en matière de solidarité et de cohésion sociale, a défini au cours d'un processus inclusif et participatif des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale. Ces indicateurs ont été validés par les acteurs techniques nationaux et internationaux au cours de l'atelier qui s'est tenu les 13, 14, 15 Décembre 2017 à Dabou.

Il s'agit de 113 indicateurs de cohésion sociale et 39 indicateurs de solidarité. Les indicateurs de cohésion sociale portent sur sept (07) dimensions qui sont : *défense/sécurité, justice et droits humains, légitimité, diversité, appartenance, inclusion, participation politique et citoyenne*. Ceux de solidarité portent sur deux (02) dimensions que sont : *solidarité publique et solidarité privée*.

Ces indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale, une fois adoptés par le Gouvernement, seront utilisés pour collecter des informations permettant d'évaluer l'état de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

La Cohésion sociale n'étant pas une réalité matérielle mais importante pour un peuple, sa promotion est donc un impératif qui commence par sa mesure.

Et pour cette raison, l'OSCS développera prochainement avec le soutien de l'UNFPA, un indice de cohésion sociale. Cet indice permettra de donner une signification accessible à tous des résultats de l'évaluation de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Mme KOUAME Nina Koffi

Les grèves freinent la croissance ; Réduisons les pour un progrès partagé et le bonheur de tous !

Le premier trimestre 2018 a été marqué par des arrêts de travail au Ministère de l'Intérieur et de la sécurité et au Ministère du Plan et du Développement.

Tous les cas enregistrés dans le domaine de l'emploi et revenu, sont des cas liés à des mouvements d'arrêt de travail et de protestation lancés par des syndicats de travailleurs pour revendiquer l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. C'est le cas, notamment du Renouveau Syndical des Agents du Plan-Côte d'Ivoire (RESYNAP-CI) du Ministère du plan et du développement du 22 au 26 janvier et du 5 au 9 mars, du Syndicat National des agents du Ministère de l'Intérieur de Côte d'Ivoire (SYNAMICI) avec les agents des mairies des ex-zones Centre Nord et Ouest (CNO) depuis le troisième trimestre 2017 et par d'un groupe de chauffeurs de mini cars de Korhogo.

Les grèves menées par les syndicats et les agents de mairie qui réclamaient 10 mois d'arriérés de salaires, ont causé des préjudices aux populations, qui ont eu des difficultés à se faire établir des documents administratifs pour la constitution de dossiers notamment pour les

différents concours. Les échanges avec leur hiérarchie a permis la reprise du travail.

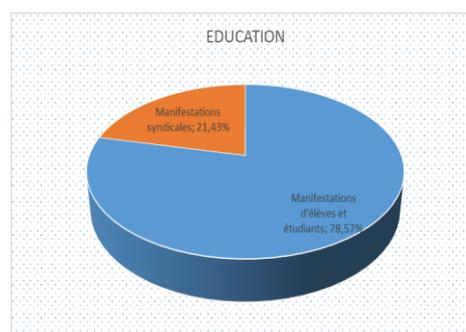
Les grèves des membres de ces deux syndicats qui perdurent, méritent que chacune des parties fasse un effort pour trouver une solution durable aux problèmes posés. Le Ministère du Plan et du développement et celui de l'Intérieur et de la Sécurité sont devraient entreprendre des discussions constructives avec les syndicats qui doivent faire preuve de compréhension et de civisme.

Quant à la fermeture de la ligne de transport en commun entre Korhogo et Kombolokoura aux taxis-brousses par un groupe de chauffeurs de mini cars (badjans), au motif que la présence des taxis-brousses a fait chuter le prix du transport de 2500f à 1500f, elle a perturbé la circulation et le déplacement des populations qui, en réplique, ont érigé, elles aussi, des barrages pour empêcher la circulation des mini cars (badjans). Grâce à la médiation des autorités administratives, la situation s'est normalisée.

Anticipation des congés : Quand les élèves dictent leurs « lois » à leurs maîtres

Le système éducatif a été tourmenté par des mouvements d'humeur d'élèves et par des grèves d'enseignants.

Graphique 1: Représentation des faits de l'éducation



L'Ecole ivoirienne a été troublée par 14 faits au cours de ce premier trimestre. Il s'agit de manifestations des élèves avec 11 faits (soit 78,57%) suivis des grèves d'enseignants avec 03 faits (soit 21,43%) pour exiger des conditions de travail adéquates.

Sur les 11 cas de manifestations d'élèves, seulement 03 concernaient l'amélioration des conditions d'apprentissage, à savoir l'augmentation du nombre de salles de classe et l'équipement de salles en tables-bancs. Les 08 autres faits dont ceux de Dabou les 29 janvier et 1^{er} février, de Yamoussoukro le 12 février, de Gagnoa et Odienné le 13 février et de Bouaké les 14 et 15 février, sont des manifestations pour anticiper sur les congés (février et pâques). Au-delà du comportement de défiance de l'autorité et de non-respect des règles et du calendrier scolaire, affichés par des élèves et qui est devenu récurrent ces dernières années, ces différents faits montrent l'insouciance de ceux-ci pour leur avenir. Pour rappel, au mois de décembre 2017, plusieurs villes de l'intérieur du pays avaient connu des manifestations d'élèves réclamant des congés de Noël anticipés avec parfois des dégâts matériels. Ces différentes perturbations de cours sont également de nature à impacter négativement la formation des élèves du fait des programmes qui ne sont pas correctement achevés. Il convient donc d'amplifier la sensibilisation des élèves à plus de sagesse et à la discipline. Cela revient premièrement aux parents d'élèves puis à l'administration scolaire. Alors à chacun selon ses responsabilités !

HALTE A L'INCIVISME CROISSANT DES POPULATIONS ; RESPECTONS NOS SYMBOLES !

Plusieurs actes d'incivisme ont sapé l'autorité de l'Etat, au cours du 1^{er} trimestre de cette année 2018. Ces différents actes sont de plus en plus inquiétants d'autant plus qu'ils portent atteinte à des symboles de l'Etat et même à l'intégrité physique de ceux qui incarnent son autorité. Pire les familles des autorités ont même été des cibles de ces actes dans certaines localités.

DES ACTES

Six (6) localités ont enregistré des actes d'incivisme vis-à-vis de l'autorité de l'Etat au cours de ce premier trimestre.

En effet, le 27 janvier 2018, à Bongouanou, dans la sous-préfecture d'Assiè-Koumassi, réclamant que le Sous-Préfet leur remette l'auteur présumé du meurtre d'un jeune garçon, des hommes et des femmes ont saccagé les portes de la Sous-Préfecture. Dix jours plus tard, à Soubré, le 06 février 2018, accusant le Maire d'avoir incendié le marché, des commerçants et commerçantes ont blessé au visage son 4^{ème} adjoint, incendié le Service Technique de la Mairie et le domicile du Maire, brisé les vitres d'un bâtiment de la Mairie et saccagé le véhicule du Secrétaire Général de Préfecture. Dix autres jours après, c'était au tour de Bloléquin, où le 17 février 2018, un groupe constitué essentiellement de jeunes, a après avoir tué un gendarme à coups de gourdins et de cailloux, incendié le poste de Gendarmerie et mené d'autres actes de vandalisme dans les résidences du Préfet et du Sous-Préfet. Des scènes similaires de violence se sont reproduites à M'Bahiakro, le 06 mars 2018, quand des manifestants constitués majoritairement d'élèves, ont saccagé et incendié les locaux de la brigade de Gendarmerie exigeant la mise à leur disposition du présumé assassin d'une jeune élève tuée la veille. Ces actes d'incivisme ont aussi touché les « soldats du feu » dont la mission est de sauver des vies en détresse. Ainsi les 10 et 15 mars 2018, respectivement à Marcory sans fil et à Abobo Akeikoi, des sapeurs-pompiers, allés pour éteindre un incendie, ont vu leurs engins endommagés par la foule, à coups de projectiles au motif qu'ils ont tardé à arriver sur les lieux.

Ces comportements inciviques sont de nature à impacter négativement les conditions de vie et de travail des autorités que sont les Préfets, Sous-Préfets, gendarmes, Maires, sapeur-pompiers, etc. Elles ont eu également des conséquences sur les populations qui se sont trouvées dans l'incapacité de produire des actes administratifs nécessaires à la constitution de dossiers de concours ou autres. Les quartiers comme Anoumabo et Akeikoi, qui montré leur hostilité aux sapeurs-pompiers ne bénéficient plus des secours de ceux.

Ainsi, l'assassinat de gendarmes, l'attaque de brigades de gendarmerie tout comme le saccage des résidences de Préfets et Sous-Préfets, réduisent l'autorité de l'Etat et laissent la place au désordre et aux actes d'insécurité qui n'attendent que ce genre d'occasion pour prospérer

Par ailleurs, le saccage des véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers réduit leurs capacités de réaction face aux nombreux accidents de circulation et incendies.

Au-delà des différents actes d'incivisme relevés, notons que c'est pratiquement tous les jours que nous assistons à des comportements inciviques de certaines personnes. En effet, il est fréquent de voir des automobilistes irrespectueux des feux tricolores et du code de la route, provoquer des embouteillages ou des accidents souvent mortels. Certains refusent de céder le passage à des ambulances ou pompiers en intervention d'urgence. Que dire de ces personnes, malheureusement encore nombreuses qui jettent dans les rues les sachets et autres emballages après usage et de celles qui n'hésitent pas à vider leurs poubelles dans les caniveaux servant à l'évacuation des eaux.

Nos attentes sont nombreuses, nos exigences sont légitimes, mais notre pays en construction a des moyens limités. Nous devons tous donc avoir de la retenue, de la tolérance, de la compréhension et faire preuve de civisme en respectant, non seulement, des autorités, mais aussi et surtout des lois, les règlements et les décisions de la République. Dans l'ordre et la discipline nous vivrons mieux.

DES MESURES POUR ARRÊTER L'INCIVISME....

Face à tous ces actes d'incivisme et de violence, le Chef de l'Etat est monté au créneau lors d'un discours le 7 mars 2018 pour fustiger ces comportements et mettre en garde leurs auteurs en :

- demandant au Garde des Sceaux, Ministre de la justice, de faire aboutir toutes les enquêtes dans les plus brefs délais et de traduire devant les tribunaux tous ceux qui sont impliqués dans les actes de destruction d'édifices publics ou de violence contre les représentations de l'Etat,
- instruisant les forces de sécurité pour qu'elles ne tolèrent plus les attitudes contraires aux lois et règlements de la République ainsi qu'à la quiétude des populations.

Il a également affirmé que la justice avait été saisie et que plusieurs personnes avaient été arrêtées. Il a promis être particulièrement vigilant quant au comportement des forces de l'ordre face au racket qu'il a promis sanctionner sévèrement.

Pour soutenir les différentes décisions prises par le Président de la République dans sa volonté manifeste de mettre un terme à ces actes d'incivisme, nous devons :

- Sensibiliser en permanence nos proches au civisme et au patriotisme;
- Nous impliquer dans l'éducation civique et citoyenne de nos enfants et de nos jeunes ;

Yacouba TOURE

L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale

Rédaction : Siège de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale sis aux II-Plateaux 8^{ème} Tranche non de la Résidence Dippoka. 04 BP 1861 Abidjan 04, Tél.: 22458069 / 22458168

Directeur de la Publication : COULIBALY Tiohozon Ibrahim

Rédacteur en chef : Mamadou SANOGO / **Secrétaire Général de rédaction** : Ningan Moussa COULIBALY

Editeur : OSCS, Tél. : 22458069 / 22458168

Imprimerie :

NOS ACTIVITÉS

Mission d'évaluation, d'information et de sensibilisation de l'OSCS à Agbaou (Akoupé) suite à un conflit intercommunautaire

En ce début d'année 2018, la région la Mé a été secouée par un conflit intercommunautaire opposant les autochtones Akyés et les communautés Burkinabè et Béninoise suite à l'assassinat d'Agnissan Atsé Maurice, fils du village d'Agbaou.

En effet, accompagné par son apprenti burkinabè et son client béninois qui lui a commandé du bois, Agnissan s'est rendu dans la nuit du jeudi 11 janvier 2018 dans une forêt de Bouapé (Akoupé). Le lendemain vendredi 12/01 à la mi-journée, le chef du village d'Agbaou est informé de la découverte du corps sans vie d'Agnissan Maurice qui aurait été tué par balle. Aussitôt, l'autorité villageoise a commis son secrétaire général et des membres de la famille du défunt pour se rendre sur les lieux du meurtre. Ceux-ci se sont fait accompagner de la gendarmerie qui s'est saisie du dossier pour élucider l'affaire.

Le 03 février, lors de la levée du corps d'Agnissan Maurice, la population ayant fait le constat qu'Agnissan a été mutilé plutôt que tué par arme à feu, s'est sentie flouée. En réaction, elles ont saccagé et incendié habitations, mosquées et églises des burkinabés et des béninois résidant à Agbaou. Cette situation a fait 740 déplacés constitués en partie de nombreuses femmes et d'enfants recueillis dans les villages voisins, à Akoupé et à Adzopé.



La délégation de l'OSCS en séance de travail avec le chef du village d'Agbaou

Informé de la situation, le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, à travers l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, a conduit une mission d'évaluation, d'information et de sensibilisation dans les localités d'Akoupé et d'Agbaou le 09 février 2018. Cette démarche a été fort appréciée par les autorités rencontrées, à savoir : Le Préfet de département, le Sous-Préfet d'Akoupé, le chef du village d'Agbaou et le représentant du consul du Burkina-Faso qui ont tous promis tout faire pour ramener la quiétude dans la localité.

CIVISME : « le respect des lois rend les villes florissantes ».

EURIPIDE (les Suppliantes- Ve S av JC)

Renforcement des capacités des analystes de l'OSCS et des Directeurs Régionaux du MFPE

Dans le souci d'améliorer son système d'alerte précoce, l'OSCS a organisé, le 27 février 2018 à l'Hôtel Manhattan Suites sis à la Riviera-Attoban, un atelier. Cette activité avait pour but de renforcer les capacités des analystes de l'OSCS en collecte, traitement et analyse des données sensibles au genre en rapport avec les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale. Elle a réuni 29 participants dont 15 issus des Directions Régionales du MFPE, 13 de l'OSCS et 01 consultante-formatrice.

Cet atelier qui s'est tenu avec l'appui financier de ONU Femmes à travers le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), s'inscrit dans le projet « **Les femmes et les jeunes filles, actrices de la prévention des conflits à travers l'alerte précoce et les réseaux d'information** ». Au cours de l'atelier le Directeur Général de l'OSCS, M. COULIBALY Tiohozon Ibrahima et la formatrice, experte en genre, Mme GBADI Brigith ont renforcé les capacités des analystes en analyse prenant en compte la question du genre à travers les modules suivants :

- Indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale de l'OSCS ;
- Genre et cohésion sociale ;
- Techniques de collecte des données sensibles au genre en matière de solidarité et de cohésion sociale ;
- Comment faire une bonne analyse et rédiger un bon rapport ?

Au terme de la formation, les participants ont dit avoir acquis des techniques en collecte, traitement et en analyse de données sensibles au genre et une meilleure compréhension des liens entre violences basées sur le genre et cohésion sociale.



Une vue des participants à l'atelier de renforcement des capacités des analystes

Vincent OULOTO



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE EN MILIEU RURAL : une priorité pour le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité

La Journée Internationale des Droits des Femmes (JIF) 2018 a été officiellement célébrée cette année à Eden Golf Hôtel (Cocody), le 08 mars, sous le parrainage et la présence effective de la Première Dame, Mme Dominique OUATTARA.

La Journée Internationale des Droits des Femmes encore appelée Journée Internationale de la Femme (JIF), célébrée chaque 8 mars, est une journée internationale mettant en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes.

DES ORIGINES DE LA JIF

La JIF est l'aboutissement des luttes menées sur les continents européens et américains au XX^e siècle¹. Le 19 mars 1911, l'Internationale Socialiste des Femmes célèbre la première journée internationale des femmes, mais avant, le 28 février 1909, une journée nationale de la femme (National Women's Day) a été célébrée aux États Unis à l'appel du Parti Socialiste d'Amérique.

Ce n'est qu'en 1977 que les Nations Unies officialisent la journée, invitant tous les pays de la planète à célébrer une journée en faveur des droits des femmes. Cette journée est l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et de revendiquer plus d'équité.

LA CELEBRATION DE LA JIF 2018

Pour l'année 2018, le thème officiel des Nations Unies pour la JIF est « L'heure est venue : les activistes rurales et urbaines transforment la vie des femmes. »

Du thème mondial « Défis et opportunités pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », a découlé le thème national « Inclusion financière pour l'autonomisation de la femme et la jeune fille en milieu rural. »



Soutien de l'Etat à des femmes rurales pour leur autonomisation financière.

48,3% de la population ivoirienne est féminine (RGPH 2014) soit 10.963.087 d'individus et selon le Rapport de la Banque Mondiale (2012), 75% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté surtout en milieu rural.

Ces chiffres, montrent clairement l'importance du thème national. Pour la célébration, après le lancement de la journée le 15 février 2018 au Palais de la Culture d'Abidjan-Treichville, le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité a organisé, le jeudi 1er mars 2018, un panel qui a réuni des structures financières, des partenaires et acteurs de l'autonomisation de la femme dans le but de partager les expériences et offrir des recettes sur la question de l'autonomisation aux groupements et associations de femmes.

Il est à noter que des initiatives ont été impulsées par la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPES), Professeur Mariatou Koné, dans le cadre de l'autonomisation de la femme, particulièrement celle issue du milieu rural. Ces initiatives sont entre autres, la redynamisation du Fonds Femme et Développement doté d'un budget de 500 millions de Francs CFA, le soutien aux femmes productrices de Karité et de noix de Cajou, l'inclusion des femmes et jeunes filles dans le numérique à travers les maisons digitales installées au sein des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF).

L'ENGAGEMENT DU MFPES POUR L'AUTONOMISATION DE LA FEMME

Lors de la cérémonie officielle du 8 mars, l'on a pu comprendre la détermination du MFPES pour l'amélioration des conditions de vie de la Femme et de la jeune fille en général, et particulièrement celles vivant en milieu rural à travers les propos de Madame la Ministre en charge de la question.

Cette détermination s'apprécie par plusieurs actions qui ont permis d'enregistrer des avancées notables dans le domaine de la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire ces dernières années. Ainsi, avec l'adoption de la loi N°2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire, le processus de révision des dispositions juridiques jugées discriminatoires à l'égard des femmes est ouvert. De nombreux succès enregistrés au niveau des réformes, notamment en matière de genre et de gouvernance, ont permis à la Côte d'Ivoire d'être bénéficiaire du Programme Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) pour les 04 années à venir. La création de fonds spéciaux dédiés à la femme apporte un appui substantiel à son autonomisation économique. Ce sont : le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) de la Première Dame de Côte d'Ivoire, Madame Dominique Ouattara, qui a permis, depuis sa création en 2012, à plus de 125 000 femmes de bénéficier de financements pour leurs activités ; le Fonds « Femme et Développement » logé au sein du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, créé depuis 2000, contribue également à l'amélioration des conditions de vie des femmes et le fonds spécial de 5 milliards de FCFA mis en place au Ministère du Commerce, à travers la Direction Générale des PME pour soutenir les activités de l'entrepreneuriat féminin.

L'économie nationale étant dominée par l'agriculture. Les femmes qui représentent 67% de la main-d'œuvre et qui assurent 60 à 80% de la production alimentaire sont de ce fait, des actrices importantes pour le développement du pays lorsqu'elles sont accompagnées.

Selon le Professeur Mariatou KONE, pour une pleine participation de la femme à la vie nationale, l'État de Côte d'Ivoire, accompagné de ses partenaires, entend poursuivre les efforts en vue de lever toutes les barrières structurelles ou conjoncturelles qui freinent son autonomisation. Il s'agit ainsi d'une exigence fondamentale face aux enjeux et défis à relever pour l'émergence du pays à l'horizon 2020.

Emmanuel Kassi et Cynthia YAO

AFFRONTLEMENTS POPULATIONS CIVILES ET FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE : LA PAIX SOCIALE MENACEE.

Les relations entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité ivoiriennes semblent se détériorer. En effet, les violences perpétrées par les populations civiles contre les forces de sécurité et autres symboles de l'Etat deviennent de plus en plus préoccupantes dans notre pays depuis le dernier trimestre de 2017. Les villes de Bloléquin et de M'bahiakro respectivement situées dans les régions du Cavally et de l'Iffou en ont donné une illustration en février et mars 2018.

A **Bloléquin**, le 17 février 2018, aux environs de 09h, sur l'axe **Bloléquin-Toulepleu**, près de la compagnie ivoirienne de bois (CIB), à un corridor, un gendarme a tiré et tué un conducteur de taxi-moto qui aurait refusé de payer la somme de 1000FCFA comme droit de passage. Le collègue du gendarme qui a ouvert le feu, voulant vérifier l'état du motocycliste a été, malheureusement, surpris par la foule accourue sur le lieu de l'incident. Le gendarme fut lynché à mort alors que son collègue meurtrier avait pris la fuite. La foule déchaînée voulait envoyer le corps du conducteur à la brigade de gendarmerie, mais elle a été empêchée par des militaires et gendarmes de la ville qui ont fait des tirs de sommation, qui ont entraîné un blessé. La foule est parvenue, cependant, à saccager et incendier la brigade de gendarmerie, à piller les résidences du Préfet et du Sous-Préfet. La circulation a été perturbée toute la matinée et l'on a enregistré trois (03) autres blessés civils lors de la manifestation. Un contingent des forces de l'ordre venu de Guiglo a permis de sécuriser la ville et de ramener le calme vers 13h.



La brigade de gendarmerie de Bloléquin incendiée par des populations en colère

A **M'Bahiakro**, le corps d'une jeune fille, élève en classe de 5^{ème} qui avait disparu le 04 mars 2018, a été retrouvée le lendemain 05 mars avec des marques de viol et de blessures de couteau, dans une habitation inoccupée du camp des gardes pénitentiaires de la prison civile.

Le 06 mars 2018, l'enquête diligentée a permis à la gendarmerie d'appréhender le présumé assassin. Pour protester contre cet assassinat, les élèves avaient projeté organiser une marche dans la ville. La nouvelle de l'arrestation et de la garde à vue du présumé assassin à la brigade de gendarmerie ayant été largement diffusée sur les réseaux sociaux, les élèves des différents établissements de la ville se sont rendu à la brigade de gendarmerie pour exiger qu'il leur soit remis. C'est ainsi qu'ils s'en sont pris à la brigade de Gendarmerie malgré les démentis des autorités administratives et sécuritaires relativement à la présence du présumé assassin dans les locaux de la brigade. Les gendarmes qui ont tenté de les disperser, ont vite été submergés par l'immense foule de manifestants très déterminés. Cette opération a fait 30 blessés dont 8 par balles. Les

manifestants ont, cependant, réussi à saccager et à incendier la brigade de gendarmerie. De nombreux renforts de forces de défense et de sécurité arrivés de **Daoukro**, **Yamoussoukro** et **Dimbokro** ont réussi à faire revenir le calme aux environs de 14h. Cependant, treize (13) personnes ont été interpellées et conduites à la brigade de Gendarmerie de **Daoukro**.

Les efforts de l'Etat ont permis dans tous ces cas cités, le retour au calme.

Il faut noter ces types d'incidents ne sont pas nouveaux. Ils rappellent, au besoin, la propension de plus en plus de certaines populations à agresser et tuer des représentants de l'Etat notamment des éléments des forces de défense et de sécurité de leurs localités comme ce fut le cas à **Katiola** le 03/2016, à **Néamoué (Bouna)** le 16/11/2016, et les saccages de la Résidence du Préfet de **Ouangolodougou** le 02/05/2017, du Commissariat de Police de **Gagnoa**, le 13/10/2017, de la Préfecture de **Guiglo** le 02/11/2017, des locaux de la Mairie d'**Abengourou**, le 23/12/2017 et de la résidence du Maire de **Soubré**, mais aussi de l'incendie de la Mairie de **Soubré**, le 06 mars dernier par des populations en colère. Il convient d'ajouter à cette sinistre liste, l'attaque du poste des FACI par des individus non-identifiés dans la nuit du 12 au 13/03/2018 à **Béoué-zibiao (Bangolo)**. Soit x cas en seulement un peu plus d'un an.

Le non-respect de l'autorité conduit au désordre. Force doit donc rester à la loi dont les garants sont les forces de sécurité qui méritent respect et considération.

Ferdinand MEKAPEU

L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sottise, de la vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie.

(Jean de LA BRUYERE, X)

Notre partenaire



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes